

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 12 janvier 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Jean-Paul PRUVOT, Alain GOILLON, Joseph DELABY, Alain CORNU, Denis FOURNIER, Xavier DEBEAUMONT, Philippe LECHERF et Mme Catherine MAIRIE, absents excusés.

Suppléants : MM. Gérard JEGOU, Bertrand MIONNET, Henri BENARD, Rémy CARAMIA, Michel LEBEL et Mmes Micheline TREPAGNE, Marie-Christine GRUART, Claudine YOUF

Mme Micheline TREPAGNE est élue secrétaire.

**2010-4 – Lecture publique – Médiathèque intercommunale de Berck-sur-Mer – Modifications
apportées en cours de chantier : plus et moins values**

Rapporteur : Guy LEBLOND

Par délibération n° 2008-55 du 2 juillet 2008, l'assemblée a autorisé le président à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises qui ont été retenues par la commission d'appel d'offres pour la construction de la médiathèque intercommunale de Berck-sur-Mer.

1 – En raison du niveau d'exigence acoustique requise dans l'auditorium, il a été décidé de remplacer les grilles de désenfumage prévues initialement par des menuiseries aluminium.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à appliquer sur :

- le lot n° 11 : plomberie, chauffage, ventilation et désenfumage, attribué à M.Q.B. pour un montant de 334 880,00 € TTC, une moins-value de 1 877,28 € HT (2 245,23 € TTC) pour la suppression des grilles de désenfumage (0,67 %).

- le lot n° 4 : menuiserie, aluminium et serrurerie, attribué à Roger Delattre pour un montant de 339 010,00 € TTC, une augmentation de 5 189,00 € HT (6 206,04 € TTC), pour le remplacement par des menuiseries aluminium (+1,83 %).

2 – Suite aux modifications apportées entre le programme initial et la phase réalisation sur la demande de futurs utilisateurs de la médiathèque, il a été décidé que l'espace enfant se situerait à l'étage. Il est donc nécessaire d'y installer des radiateurs à parois froides.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à appliquer sur :

- le lot n° 11 : plomberie, chauffage, ventilation et désenfumage, attribué à M.Q.B. pour un montant de 334 880,00 € TTC, une augmentation de 7 730,10 € HT (9 245,20 € TTC) (+2,76 %).

3 – Un ajustement technique sur l'aspect souhaité du bassin de rétention des eaux pluviales avec changement du type de plantations et ajout de terre végétale a permis la suppression du bulleur prévu initialement au marché.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à appliquer sur :

- le lot n° 13 : paysage et bassin, attribué à SAEF pour un montant de 47 848,97 € TTC, une moins value de 2 217,50 € HT (2 652,13 € TTC) (-5,54 %).

Le conseil communautaire autorise le président à signer les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité

Fait à Berck-sur-Mer,
le 19 janvier 2010

Le président,



Jean-Marie KRAJEWSKI

Publié le 21 JAN. 2010
Exécutoire le 25 JAN. 2010

Le président,



Jean-Marie KRAJEWSKI



REÇU LE

25 JAN. 2010

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER